

NOTE EXPLICATIVE SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Toute l'équipe de restauration vous accueille du lundi au vendredi avec 2 services de 11 h 30 à 13 h.

FONCTIONNEMENT :

- Le passage à la cantine le midi se fait avec la Carte Génération Hauts-de-France pour les collégiens et les lycéens et une carte magnétique pour les étudiants.
- La carte magnétique est personnelle, et distribuée le jour de la rentrée (et à rendre en fin d'année scolaire pour les étudiants).
- Toute carte perdue ou volée sera facturée au tarif en vigueur pour les étudiants est de 7 €. Pour Les collégiens ou lycéens, ils devront effectuer une nouvelle demande sur le site carte génération Hauts-de-France :
<https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/Views/Connexion.aspx>

SPECIFICITES SELON LES REGIMES :

- **Pour les Internes :**
 - Les élèves seront hébergés au lycée Jean Prouvé, se situant à 5 mn à pied du lycée horticole, accompagnés d'un(e) assistant(e) d'éducation.
 - Les élèves internes doivent prendre leur repas à la cantine le midi au lycée horticole les 5 jours de la semaine, même s'ils n'ont pas cours l'après-midi (cf. règlement intérieur)
 - Les frais de l'internat seront facturés au trimestre et seront à régler directement au service comptabilité du lycée horticole (Les périodes de stage seront décomptées) **par virement bancaire**
- **Pour les demi-pensionnaires et externes souhaitant prendre leur repas :**
 - Il est obligatoire de créer un compte via l'application « MyTurboself ».

MOYENS DE PAIEMENT ET DE RESERVATION DES REPAS :

Les différents moyens :

- en utilisant le site internet pour créditer et réserver : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4296>
 - en téléchargeant l'application « MyTurboself » sur votre smartphone pour créditer et réserver vos repas.
 - en utilisant les 2 bornes du bâtiment A :
 - borne du hall de l'administration qui sert à réserver mais aussi à créditer avec une carte bleue ou en espèces.
 - borne sous le préau (pour les réservations).
 - en vous rendant au Bureau de Mme Bellier, régisseur de l'EPLFPA des Flandres (secrétariat pédagogique)
- **Les règles applicables pour les réservations des repas :**

Pour accéder à la restauration : votre repas doit être réservé et votre solde doit être créditeur.

 - Pour réserver un repas le jour même, vous devez le faire avant 10h30. Vous pouvez réserver autant de repas d'avance que souhaités.
 - Si vous avez réservé un repas et que vous ne pouvez finalement pas le prendre, vous devrez le déréserver via l'application avant 10h 30 ou auprès de Mme Bellier au plus tard à 11h20 le jour concerné. Dans le cas contraire, le repas sera débité de votre compte.
 - Rappel : dès lors que le repas est réservé, l'élève (DP ou externe) a l'obligation de rester dans l'enceinte de l'établissement

TARIFS RENTREE SCOLAIRE 2026 – 2027 (fixés par le Conseil Régional des Hauts-de-France) :

- Pour un élève interne avec une arrivée le dimanche soir : 50,94 € par semaine (hébergement-repas)
- Pour un élève demi-pensionnaire (ou externe) : 4,12 € le repas